

Communiqué de presse

Vendredi 29 septembre 2023

Un arrêté d'interdiction du spectacle de Dieudonné à Bordeaux

M. Dieudonné M'BALA M'BALA a annoncé sur son site internet une représentation intitulée « Sous bracelet : un spectacle hors du commun » à Bordeaux pour le 6 octobre dans un lieu tenu secret et dévoilé uniquement quelques heures avant la représentation aux personnes ayant acheté un billet.

M. Dieudonné M'BALA M'BALA ayant fait l'objet de nombreuses condamnations pénales pour avoir tenu des discours négationnistes, incitant à la haine raciale ou faisant l'apologie du terrorisme, le maire de Bordeaux a décidé d'interdire la représentation dudit spectacle sur son territoire.

Face au risque de troubles à l'ordre public, le préfet de Nouvelle Aquitaine appuie pleinement la décision du maire de Bordeaux d'interdire le spectacle de Dieudonné, programmé vendredi 6 octobre, et invite les maires des autres communes du département à prendre les mêmes dispositions si le lieu de la représentation venait à changer.

Afin de garantir le respect de l'ordre public, l'[arrêté d'interdiction de représentation](#) a été signé par le maire de Bordeaux, ce mardi 26 août 2023.

La représentation du spectacle de Dieudonné « Sous bracelet : un spectacle hors du commun » annoncée à Bordeaux et prévue vendredi 6 octobre 2023 est donc interdite.

La préfecture prendra les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de cet arrêté.

Contacts presse

Ville de Bordeaux :

Fabrice Berrahil 05 56 10 21 71 - presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr

Préfecture de Nouvelle Aquitaine :

Sophie Billa / Delphine Salva 05 56 90 60 18 – pref-communication@girond.gouv.fr